

Réunion du 6 octobre 2005
(20 h 30)

Convocations remises le 26 septembre 2005.

Étaient présents : M^{rs} BOHEL, THOMAS, LEJEUNE, RIFEAUX, NOROAND, PILLIEREAU, GUILLEUARD, LEBRETON, M^{me} LEGENDRE, BENOIST

Absent pour cause : L. BELLIOU

Absent excusé : H. DAVY, S. TRETON, M. KINGUENET-PEATE

OBJET : APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2004 DE LA Communauté de Communes des Avoirs

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuvent le rapport d'activités 2004 présenté par la Communauté de Communes des Avoirs.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR UNE DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme déposée par M. Roger BOUL (n° 13305P4009), considérant que les réseaux électriques et d'adduction d'eau potable sont à proximité et à une distance inférieure à 100 mètres, considérant que cette nouvelle construction permettra l'arrivée d'une nouvelle famille sur la commune et donc un accroissement de la population, donnent un **AVIS FAVORABLE** à cette demande.

OBJET : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION DE LOTIR N° 05313305P3001

Les membres du Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la demande d'autorisation de lotir présentée par le G.F.A « DUFEU-AUMONT » pour la création de quatre parcelles de terrain à bâtir au village de la Gendrie, donnent un **AVIS FAVORABLE** au motif que cela pourra permettre l'arrivée de nouvelles familles sur la commune et par conséquent un accroissement de la population.

OBJET : VENTE DE LA PARCELLE P 135 A M. STEPHANE LEGENDRE

Les membres du Conseil Municipal, A l'unanimité (sauf Mme Chantal LEGENDRE, mère de M Stéphane LEGENDRE qui s'est retirée de la salle lors des débats et du vote) acceptent de vendre à M. Stéphane LEGENDRE la parcelle cadastrée section P n° 135 au prix de 1.000 €, frais notariés en sus.

En accord avec le Conseil Municipal et M. Stéphane LEGENDRE il sera mentionné dans l'acte que :

- entrée en jouissance à la signature de l'acte,
- le dépôt de déchets de jardin et gravats pourra être utilisé par les artisans de Lignièrès-Orgères jusqu'au 31 décembre 2005, à charge pour eux de brûler les déchets de taille de haies en faisant attention de ne pas endommager les clôtures riveraines,
- autorisation pour la commune de Lignièrès-Orgères, du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2010, au plus tard, de continuer à déposer les déchets des espaces verts communaux, et taille de haies dans le dépôt actuel, et à les brûler en faisant attention aux clôtures,
- autorisation de passage sur le chemin actuellement existant pour accéder au dépôt.

M. Le Maire est autorisé à signer l'acte à la SCP MEUROT-GAGNARD à Prè-En-Pail.

OBJET : DESIGNATION DU NOTAIRE DE LA COMMUNE

Les membres du Conseil Municipal,
Compte tenu de la cessation d'activité de la SCP TONNELIER et après en avoir délibéré,
désignent la SCP MEUROT - GAGNARD rue Aristide Briand à Pré-En-Pail comme étude
notariale chargée des actes de la Commune de LIGNIERES-ORGERES.

**OBJET : DEMANDE DE PARTICIPATION DE LA REGION DANS LE CADRE DU
CONTRAT TERRITORIAL UNIQUE DU PAYS DE HAUTE MAYENNE.**

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance de la présentation des projets et des plans de financement
présentés par M. le Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1/ Décident d'informatiser la bibliothèque relais de Lignières-Orgères pour un montant
maximum de 2.000€ H.T.

Sollicitent une aide régionale dans le cadre du Contrat Territorial Unique (CTU) du
Pays de Haute Mayenne à hauteur de 45%, soit 900€ le reste étant autofinancé par la
Commune.

2/ Décident d'acquérir des jeux de plein air pour un montant maximum de 3.000 € H.T.

Sollicitent une aide régionale dans le cadre du Contrat Territorial Unique (CTU) du Pays
de Haute Mayenne à hauteur de 30% soit 900€ le reste étant autofinancé par la
Commune.

**OBJET : ACHAT DE DICTIONNAIRES THEMATIQUES- DEMANDE D'AIDE
REGIONALE - CDL**

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir pris connaissance de la présentation du projet et du plan de financement
présenté par M. le Maire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décident d'acquérir pour la bibliothèque relais de Lignières-Orgères, des dictionnaires
thématiques pour un montant maximum de 3.000€ H.T.

Sollicitent une aide régionale dans le cadre de la convention de développement local
2003/2006 à hauteur de 50%, soit 1.500€ le reste étant autofinancé par la Commune.

OBJET : ACCEPTATION D'UN DON

Les membres du Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'attestation de M. Paul LEGENDRE qui autorise la SCP
MEUROT-GAGNARD à verser à la Commune de LIGNIERES-ORGERES la somme de
13045,61 euros qu'elle a en dépôt.

Après avoir pris connaissance des desiderata de M. Paul LEGENDRE quant à l'utilisation
des fonds à savoir :

- remise en état des cloches de l'église de Lignières et du boîtier électrique,
- remplacement de la porte de l'église, côté monument aux Morts,
- installation électrique et pose d'un radiateur dans la sacristie qui doit devenir salle
paroissiale,
- remise en état du calvaire des Noës,
- remplacement du vitrail cassé dans la chapelle du calvaire

et ceux jusqu'à épuisement des fonds

ACCEPTENT, à l'unanimité ce don et s'engage à utiliser ces fonds comme décrits ci-
dessus.

OBJET : PRIME DE FIN D'ANNEE DU PERSONNEL COMMUNAL

Les membres du Conseil Municipal,
Décident d'allouer au Personnel communal une prime de fin d'année qui sera versée avec les salaires d'octobre 2005.

Est alloué à :	
M. JOEL ROBERT	824,27 € net
Mme ISABELLE PIEDNOIR	824,27 € net
M. FREDERIC LEMASSON	824,27 € net
M. STEPHANE PHILIPPE	600,00 € net
Mme ODILE CARDIN	490,00 € net
Mlle LAETITIA JULIEN	210,00 € net
Mme Christelle GUILLOUARD	230,00 € net.

- Etude des devis pour la réfection de l'électricité dans le logement de l'ancien presbytère.

Le devis de M. Roland GIRARD a été retenu pour le lot électricité ainsi que le devis de M. Daniel HAREAU pour le lot plomberie.

Montant devis GIRARD : 7.391,34 € TTC
Montant devis HAREAU : 1.584,29 € TTC.

OBJET : FIXATION DU MONTANT DU LOYER ET DE LA CAUTION DU LOGEMENT COMMUNAL SIS AU 9 RUE DE LA LIBERATION

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré,
fixent le loyer mensuel du logement communal sis au 9 rue de la Libération à 550 € - payable à terme échu.

Le montant de la caution est fixé à deux mois de loyers soit 1.100€.

M. le Maire est autorisé à signer un contrat de location avec les futurs locataires

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE PUBLIQUE POUR L'ORGANISATION D'UNE CLASSE DE NEIGE

Les membres du Conseil Municipal,
A l'unanimité, allouent une subvention de 4.500 € soit 250€ par enfant pour les 18 élèves du cycle III de l'école publique qui participeront à une classe de neige en janvier 2006.

Décident de prendre la décision modificative suivante au budget primitif 2005 :

- article 6574 + 4.500 €
- article 61522 - 4.500 €

Une subvention à hauteur de 250€ par enfant est allouée à l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole publique pour la classe de neige du cycle III (séjour de 12 jours pour 18 enfants)

- La répartition des frais du séjour est :
- 49 % à la charge de l'association des parents d'élèves
 - 32% à la charge de la Municipalité
 - 19% à la charge des familles

OBJET : CONTRATS DE LOCATIONS PRECAIRES PARCELLE I 95 et 105

Les membres du Conseil Municipal,
après avoir délibéré,

et à l'unanimité autorisent M. le Maire à signer un contrat de location précaire du 1^{er}
janvier 2005 au 31 décembre 2005 avec :

- M. Christian PICHEREAU (qui s'est retiré de la salle pendant les débats) pour la parcelle de terre cadastrée section I n°105 – prix de location : 100 € de l'hectare,
- M. Bruno ERNOUX pour la parcelle de terre cadastrée section I n°95 – prix de location : 65 € de l'hectare.

QUESTIONS DIVERSES.

- Des travaux seront réalisés aux vacances de la Toussaint à la cantine de l'école – ouverture d'une porte donnant sur le chemin derrière la cantine pour éviter au camion du traiteur de stationner dans la cour de l'école (un enfant s'était blessé l'an passé en heurtant le véhicule). L'EURL Jean-Luc THOMAS réalisera gracieusement cette ouverture de porte.
- Le photocopieur de l'école qui comptabilise 428398 copies nécessite de plus en plus d'entretien. Il a donc été décidé de procéder à son changement par l'acquisition d'un photocopieur neuf – coût 1.823,90 € TTC.
- **Arrivée de l'ADSL !!! Une réunion publique d'information** aura lieu le mardi 18 octobre 2005 à 19 heures 00 à la salle des fêtes

Handwritten signatures and initials in blue ink, including the name 'Lepetit' and 'Diplo'.